

« PREVENIR ET GERER LES RISQUES EN AMENAGEMENT »

1 jour | 7h de formation

| DATES :

- 25 mars 2022 - Présentiel
- 08 juin 2022 - Distanciel
- 26 septembre 2022 - Présentiel
- 18 novembre 2022 - Distanciel

| TARIFS :

	PRÉSENTIEL	DISTANCIEL
Tarif public	970€ HT – 1 164€ TTC	895€ HT - 1 074€ TTC
Tarif abonnés Cadre de Ville	870€ HT – 1 044€ TTC	795€ HT - 954€ TTC

| OBJECTIF PÉDAGOGIQUE :

Être capable d'assembler une stratégie afin d'éviter tout contentieux ou pour gérer une situation de crise face à des recours.

| PROBLÉMATIQUE :

Plus de 30 000 logements bloqués par des recours abusifs. Pour faire face à de tels agissements, il s'agit en premier lieu d'avoir un socle de connaissances en matière de contentieux en étudiant notamment les apports de la loi ELAN et du décret du 17 juillet 2018.

Et de connaître les outils de gestion de crise liée à un contentieux abusif afin de déterminer la stratégie la plus adaptée à la situation

| PUBLIC VISÉ :

Urbanistes, Architectes, Bureaux d'études, AMO.

| PRÉ-REQUIS :

Avoir déjà travaillé dans l'aménagement ou l'urbanisme.



| MOYENS PÉDAGOGIQUES ET MÉTHODES MOBILISÉES :

- La convocation est envoyée 15 jours avant la formation par mail.
- La formation sera adaptée en fonction des acquis des stagiaires et de leurs attentes formulées par la fiche de recueil des attentes 15 jours auparavant.
- La documentation pédagogique est envoyée une semaine avant par mail. Il est demandé aux stagiaires de l'avoir avec eux lors de la formation.
- Si la formation est en présentiel, le stagiaire devra signer une feuille d'émargement.
- Si la formation est en distanciel, le rapport de connexion de la plateforme Zoom permettra de valider la présence des stagiaires.
- La formation commence par un tour de table de présentation des stagiaires.
- Durant la formation, plusieurs outils pédagogiques pourront être mobilisés telles que exercices, cas pratiques, quizz, questions/réponses ou jeux de rôle.
- Des éventuels documents complémentaires pourront être envoyés à postériori le cas échéant.

| ÉVALUATION ET SUIVI :

- En fin de formation, les stagiaires rempliront une fiche d'appréciation et d'auto-évaluation de leurs acquis.
- Une attestation de présence sera envoyée à l'entreprise dans les jours suivant la formation.
- Une attestation de fin de formation sera envoyée aux participants dans les jours suivant la formation.

| MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS :

Vous êtes intéressés par une formation ? Vous avez une demande d'Intra ?

Vous pouvez nous contacter (01 40 26 14 66 - 01 86 95 72 10 / formations@cadredeville.com) pour vérifier s'il reste de la place disponible et si vous avez bien les pré-requis nécessaires cette formation. Vous pouvez télécharger la convention de formation et nous l'envoyer complétée par mail. Vous pouvez vous inscrire - sous réserve de places disponibles - jusqu'à 5 jours ouvrés avant la session de formation. Une réponse vous sera communiquée dans les 24h.

| ACCESSIBILITÉ :

Les lieux de formation sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. Pour toute autre demande spécifique liée au handicap d'un potentiel stagiaire, merci de contacter Nathalie AUBURTIN – nathalie.auburtin@cadredeville.com – 01 86 95 72 10. Il s'agira de connaître les compensations nécessaires mobilisables. Nous analyserons ensuite la situation particulière du potentiel stagiaire avec notre réseau de partenaires.

| RÈGLEMENT INTÉRIEUR ET CGV, consultables sur le site cadredeville.com.



| PROGRAMME :

Première partie

1/ Contexte et enjeux du contentieux de l'urbanisme

- Le droit d'ester en justice
- L'acte de construire perçu comme une nuisance
- Les enjeux financiers mis en péril
- Le préjudice découlant des délais de jugement
- La réglementation de l'urbanisme : un nid à contentieux
- La vulnérabilité des opérateurs

2/ Cadre légal du contentieux de l'urbanisme

- Les différents types de recours
- Les procédures d'urgence
- L'intérêt donnant qualité pour agir
- Distinguer les différents types de requérants
- Les recours abusifs : fiction ou réalité ?
- Le formalisme ou « le contentieux facile »
- Encadrement juridique des protocoles d'accords transactionnels
- Le droit pénal de l'urbanisme

3/ Les contentieux connexes

- Le contentieux de l'environnement
- Le contentieux des actes civils

Deuxième partie

1/ Prévenir le contentieux

- Communication et transparence - Quand c'est flou : c'est qu'il y a un loup !
- La concertation : une mesure de prévention ?
- Avantages et inconvénients des réunions publiques
- Le bornage périmétrique : un bon test du contexte contentieux

2/ Analyse de la situation contentieuse

- Analyse de risque
Le risque objectif - Le risque subjectif : l'effet « parapluie » : fuite en cascade des acteurs face au seul risque - L'image des professionnels de l'immobilier en regard des associations et des particuliers - Faire face à la tourmente : garder le cap tout en assumant la part de risque.
- Identification des protagonistes et de leurs préoccupations profondes
Motivations profondes - Les requérants collectifs - Capacités financières
- La médiatisation

3/ Adopter une « Riposte graduée »

- Compter les siens : sur quels alliés s'appuyer ?
- La stratégie de la conciliation ou « le risque contourné ».
- La stratégie de la riposte ou « le risque assumé ».

| FORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

- [Nouveaux montages d'opérations d'aménagement : aspects juridiques et opérationnels](#)
- [Les nouveaux modes de commercialisation et de cession en aménagement \(AMI, Appels à projets...\)](#)

| LE FORMATEUR : Guillaume de La LUBIE



Guillaume de LA LUBIE est AMO et accompagne les collectivités pour les montages d'opérations d'aménagement.
Juriste de formation, il maîtrise parfaitement demandes d'autorisations d'urbanisme
Actuellement, il intervient en AMO de collectivités locales dans le cadre de leurs projets urbains. Il œuvre essentiellement en Ile de France.